

Note d'information

Accompagnement à la Validation des Acquis de l'expérience (V.A.E.) dans le cadre du Dispositif de Soutien de Branche (D.S.B.) pour les diplômés du Social

L'accompagnement D.S.B. s'adresse aux salariés des établissements et services adhérents à l'OPCO Santé qui ont la notification de recevabilité de leur demande de VAE (livret 1) délivrée par le Rectorat (pour les diplômés Moniteur Éducateur, Éducateur Spécialisé et Éducateur Technique Spécialisé) ou la DRDJSCS (pour les diplômés Accompagnant Éducatif et Social, Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale, Assistant de Service Social, Éducateur de Jeunes Enfants et Médiateur Familial).

1. Inscription

La pré-inscription à l'accompagnement à la VAE D.S.B se réalise en ligne sur notre site www.cef-bergerac.org.
Pour l'accompagnement VAE DSB 2021-2022, la période d'ouverture des pré-inscriptions est du 15 mars au 04 juin 2021.

2. Réunion d'information-conseil

Le(la) salarié(e) est convoqué(e) à une réunion d'information-conseil d'une durée de 2 heures qui vise à :

- informer sur la spécificité de la VAE comme voie d'accès à la certification,
- présenter les diplômes accessibles et ceux pour lesquels le DSB peut être mobilisé,
- présenter le Dispositif de Soutien de Branche et les prestations apportées.

Réunion d'information-conseil session 2021-2022 : le mardi 08 juin 2021 de 10 heures à 12 heures.

3. Bilan de positionnement

Cette phase dure 6 heures et vise à établir avec le(la) salarié(e) candidat(e) à un accompagnement VAE DSB un diagnostic de parcours d'expériences et à élaborer le parcours personnalisé d'accompagnement.

Bilan de positionnement session 2021-2022 : entre le lundi 14 juin et le vendredi 02 juillet 2021

4. Réalisation du parcours personnalisé d'accompagnement

D'une durée maximale de 170 heures, il est constitué de 30 heures maximum de séquences d'appui à la démarche/appui méthodologique, 70 heures maximum de mises en situation professionnelle et 70 heures maximum de séquences formatives.

Parcours personnalisé d'accompagnement session 2021-2022 réalisé entre le lundi 04 octobre 2021 et le vendredi 04 novembre 2022

5. Préconisation post-jury d'une stratégie individuelle d'accès à la certification visée

D'une durée de 3 heures maximum, cette phase n'existe que si le jury n'a pas validé totalement le diplôme. Dans ce cas, le salarié est convié à un entretien individuel afin d'évoquer les parcours visant à permettre l'obtention du diplôme dans les meilleurs délais.

Préconisation post-jury session 2021-2022 réalisée en janvier ou février 2023

6. Durée et lieu

La durée de l'accompagnement VAE DSB est variable et définie en fonction du profil du candidat : variété et durée de l'expérience, diversité des publics rencontrés et des dispositifs d'accompagnement, La durée maximale de l'accompagnement VAE D.S.B. est de 179 heures (bilan de positionnement + parcours personnalisé d'accompagnement + préconisation post-jury). Il se réalise majoritairement en présentiel au Ce.F sur une période d'environ 18 mois.

7. Coût

Bilan de positionnement	6 heures	730 €uros
Parcours personnalisé d'accompagnement	170 heures*	3346 €uros*
Suivi post-jury VAE	3 heures	150 €uros

* Durée et coût maximaux possibles d'un parcours personnalisé d'accompagnement.

8. Personne contact

Delphine TRABALZINI, Assistante de formation, 05.53.22.23.06., delphine.trabalzini@johnbost.fr
Michel DULONG, Responsable du Pôle des Formations Qualifiantes et Professionnelles Continues
michel.dulong@johnbost.fr